

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville que lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 10 août 2020, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé : « 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville laquelle modification porte sur la localisation des abris d'auto en zone R-5 et R-8 ».

Le projet de règlement a pour but d'assurer la conformité des bâtiments accessoires exclusivement dans la zone R-5 et R-8 (Île Côté) en permettant que :

- L'abri d'auto puisse empiéter dans la cour avant prolongeant dans la cour latérale, à une distance minimale de vingt-cinq (25) mètres de la ligne avant;
- La façade principale d'un abri d'auto implanté dans la cour avant doit être orientée vers la ligne avant ou être implantée selon un angle de 90° par rapport à la façade principale du bâtiment principal. De plus, cette façade doit être orientée vers la partie de la cour située devant le bâtiment principal.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, **une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du 24 août au 7 septembre 2020, inclusivement.** Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des commentaires écrits, par courriel ou par courrier.

La documentation afférente à ce projet pourra être consultée à partir du 20 août 2020 sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à la page suivante : www.ville.daveluyville.qc.ca/consultation-ecrite.

Les questions et commentaires pourront être soumis par écrit, du 24 août au 7 septembre 2020, inclusivement :

✉ **Par courriel**, à Mme Pauline Vrain, greffière au dga@ville.daveluyville.qc.ca

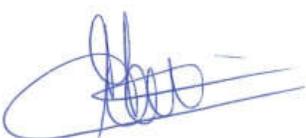
✉ **ou par la poste**, au 362 rue Principale, Daveluyville (Qc) G0Z 1C0 à l'attention de Mme Pauline Vrain, greffière.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Le nom du projet doit également être mentionné.

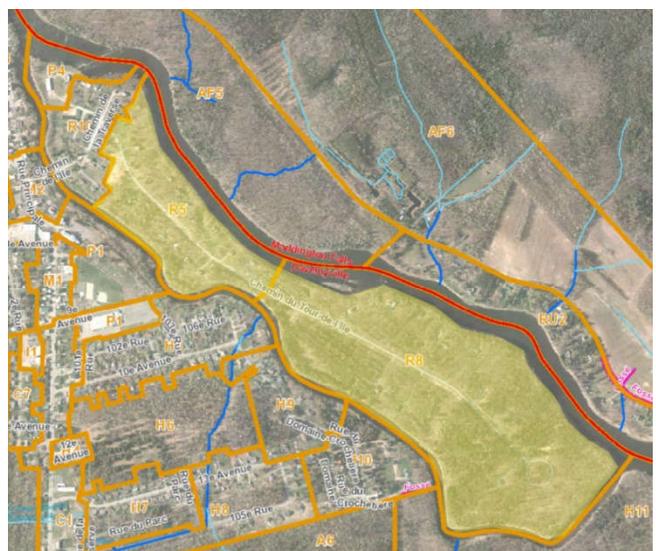
Toute correspondance transmise par courrier doit obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 7 septembre 2020 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Le projet de règlement est également disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Daveluyville situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures d'ouverture.

Donné à Daveluyville, ce 20 août 2020.



Pauline Vrain
Greffière



Zone R-5 et R-8 surlignée en jaune